

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/034INTERDICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT COUR DUVIEUBOURG
TRAVAUX D'ELAGAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande faite par la CCHF, qui va faire réaliser des travaux d'élagage cour Duvieubourg par l'entreprise ORGANI-TERRÉ,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE**Art 1** : La circulation sera interdite cour Duvieubourg du lundi 26/01/2026 au mercredi 04/02/2026 pendant les travaux d'élagage et pour permettre le stockage du matériel nécessaire aux travaux.**Art 2** : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant les travaux.**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire par l'entreprise. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise ORGANI-TERRÉ
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 22/01/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

Daniel DESCHODT.